

# LE CLAP ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LEURS PROJETS

Le CLAP Intercommunal propose aux jeunes porteurs de projets entrant dans les critères un accompagnement, de l'idée de départ à la réalisation de leurs projets.

## LA PHILOSOPHIE DU CLAP



Le CLAP a pour but d'aider les jeunes à réaliser un projet « pensé, défini et élaboré par eux-mêmes ». Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté.

## UNE AIDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES JEUNES ELIGIBLES AUX CRITERES



Pour les jeunes qui ont un projet entrant dans les critères, le CLAP propose une aide technique et financière par un conseiller technique du CLAP. A l'écoute de toute initiative, il est présent pour les aider à clarifier leurs idées, à réaliser leur dossier de présentation, à trouver des financements, à les orienter vers des partenaires spécialisés...

## LES CRITÈRES DE SUBVENTION



### SEJOURS AUTONOMES - FRANCE ET ÉTRANGER

#### 18-21 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP : jusqu' à 80 € maximum selon conditions par jeune habitant une commune adhérente.



### PROJETS ARTISTIQUES & CULTURELS, PRÉVENTION & SOLIDARITÉ (NATIONALE ET INTERNATIONALE), SPORTIF, ENVIRONNEMENT, SCIENCES & TECHNIQUES

#### 16-30 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP : jusqu' à 800 € maximum par projet et plafonnée à 50 % du montant total du projet.



### PROJETS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE (CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE)

#### 18-30 ANS INCLUS SOUS CONDITIONS

Montant de la subvention CLAP : de 500 à 1000 € maximum par projet selon conditions et plafonnée à 50 % du montant total du projet. A titre exceptionnel et selon conditions, elle peut être portée à 2000€.

**Sont exclus :** les projets ayant démarré à la date de passage en commission, les projets entrant dans le cadre d'études ou d'une formation, les projets qui ne sont pas à l'initiative des jeunes, l'achat de matériel d'investissement (à l'exception des projets économiques).

## LES ETAPES A SUIVRE



### 1/ PRENDRE CONTACT

Pour toute demande de subvention, le porteur du projet doit prendre contact par mail ou par téléphone :

[clap@ville-valenciennes.fr](mailto:clap@ville-valenciennes.fr)

03 27 22 43 56

Ou remplir une fiche 1er contact qu'il trouvera à l'accueil du Point Information Jeunesse de la ville de Valenciennes ou auprès du référent de sa commune.

Suite à cette démarche, un Conseiller CLAP prendra contact avec le porteur pour l'informer de l'éligibilité ou non de son projet. **Si le projet entre dans les critères, un rendez-vous est défini.**

## CALENDRIER



### DEPOTS DE DOSSIERS ET COMMISSIONS

Le dépôt des dossiers se fait au bureau sur rendez-vous. Pour connaître les dates de dépôt des dossiers et les dates des commissions, prenez contact avec un Conseiller CLAP à l'adresse suivante : [clap@ville-valenciennes.fr](mailto:clap@ville-valenciennes.fr). Les commissions se déroulent dans les communes adhérentes.

### 2/ TROIS RENCONTRES MINIMUM POUR ELABORER VOTRE PROJET

- Diagnostic, écoute.
- Réalisation du dossier CLAP, recherche de financements ou de partenaires spécialisés.
- Dépôt du dossier, préparation à la commission.

### 3/ PRESENTATION DU PROJET EN COMMISSION

La commission d'attribution se réunit tous les deux mois, le mercredi, pour examiner les demandes de subvention. Elle est composée de représentants de communes adhérentes et des partenaires techniques du CLAP. **Les acteurs du projet sont invités à venir présenter, de vive voix, leur initiative.**

Pour connaître l'avis de la commission, le porteur peut contacter la conseillère technique du CLAP à compter du lendemain de la commission. Il peut être favorable, défavorable, ou ajourné à une prochaine commission.

## VOTRE ENGAGEMENT



Lorsqu'il est favorable, les acteurs du projet s'engagent à :

#### Pour les séjours autonomes

Réaliser une action auprès des jeunes de leur quartier avant la présentation du bilan en commission.

#### Pour tout projet

Fournir un bilan oral et écrit en commission et partager son expérience.

